



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Déléguée territoriale

Dossier suivi par : Nicolas GUILLEMONT  
Mail : [n.guillemont@inao.gouv.fr](mailto:n.guillemont@inao.gouv.fr)

V/Réf :  
N/Réf: CM/NG/ED – 17-017

Objet : **PLU**  
**Commune de DELUZ**

Madame le Maire

MAIRIE  
18 Grande Rue

25960 DELUZ

Quetigny, le 11 janvier 2017

Madame le Maire,

Par courrier en date du 27 octobre 2016, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU de votre commune.

La commune de Deluz est située dans l'aire géographique des AOP suivantes :

- AOP « Comté », « Morbier ».

Elle appartient également aux aires de production des IGP suivantes :

- IGP viticole : « Franche-Comté »,
- IGP agro-alimentaires : « Emmental Français Est-Central », « Gruyère », « Saucisse de Morteau ou Jésus de Morteau », « Saucisse de Montbéliard », « Porc de Franche-Comté ».

Le projet de développement de la commune nécessite 1.8 ha pour la construction de trente logements. Il n'y a aucune consommation d'espace en extension car l'ensemble des constructions sera réalisé dans les espaces disponibles au sein de la trame urbaine actuelle.

De même, concernant les activités économiques artisanales et industrielles, aucune consommation d'espace en extension n'est prévue. Au contraire, par rapport au précédent document d'urbanisme, la zone à vocation d'activité est réduite de 2.7 ha.

Par conséquent, je vous informe de l'avis favorable de l'INAO sur ce projet de PLU, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour le Directeur  
et par délégation  
Christèle MERCIER

Copie : DDT 25